



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

Luxembourg, le 20 mai 2021

Dépôt : Laurent Mosar

Groupe politique CSV

La Chambre des Député(e)s,

Considérant que via le projet de loi n°7804, le gouvernement entend faciliter les prises de participation et par conséquent l'injection de capital dans des entreprises par les établissements de crédit ou les entreprises d'investissement CRR,

Considérant que cette mesure s'inscrit dans un contexte de stabilisation, voire de relance de l'économie,

Souscrivant à l'objectif poursuivi,

Estimant que l'épargne forcée des ménages et accumulée au cours de l'année 2020, que le STATEC chiffre à +1,2 milliards d'euros d'épargne supplémentaire par rapport à 2019, pourrait à cet égard constituer une source de financement complémentaire pour de nombreuses entreprises,

Constatant que le STATEC y voit en tout cas un important potentiel de rebond pour l'économie,

Estimant qu'il importe dès lors d'inciter les ménages désireux de soutenir les entreprises lourdement impactées par la crise sanitaire actuelle,

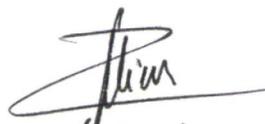
Estimant que la fiscalité de l'investissement privé pourrait constituer un levier à scruter dans ce contexte,

Invite le Gouvernement

à étudier la mise en place d'incitatifs fiscaux au profit d'investisseurs privés souhaitant entrer dans le capital d'entreprises privilégiant ainsi également le recours aux fonds propres en lieu et place de l'endettement.


Titansen
Martine


L. MOSAR


O. Wink


M. Spafitz


Jean-François